

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018
DELIBERATION N° 57

L'an deux mil dix huit, le cinq avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
06 avril 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h16), MM. NEYS (jusqu'à 23h20), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, LALANNE (à partir de 18h45), SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE (à partir de 21h00), MEYZENC, MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes LARRE, ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE jusqu'à 18h16, M. NEYS par M. SOROSTE à partir de 23h20, Mme LANGLOIS par M. ESCAPIL-INCHAUSPE, M. ARCOUET par M. SALDUCCI, M. LALANNE par M. ESMIEU jusqu'à 18h45, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE jusqu'à 21h00, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme CANDILLIER par M. UGALDE, Mme BELBARAKA par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par Mme DURRUTY.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Soroste,

OBJET : TEMPORADA – Fixation des tarifs.

Comme chaque année à la même période, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs de la temporada.

Les formules d'abonnement proposées sont rappelées ci-après :

- Abonnement « Temporada » : même place choisie pour les quatre corridas de toros et la novillada avec picadors, avec une réduction sur les tarifs des corridas de l'ordre de 10 % pour les places situées en files (ramenée à 5 % pour les trois premiers rangs et le balconcillo ombre) et un prix préférentiel pour la novillada avec picadors (réduction d'environ 50 %) ;

- Abonnement « Feria de l'Atlantique » : même place choisie pour les trois corridas (sans réduction) et la novillada avec picadors, avec une réduction de tarifs d'environ 50 % pour ce dernier spectacle.

Les abonnés bénéficieront d'un tarif préférentiel pour les novilladas sans picadors (billets payables en sus de l'abonnement), soit 5 € par spectacle contre 12 € pour le plein tarif.

Des tarifs réduits sont proposés en porte C et F, en files 1 à 21 (cf. tableau ci-dessous), pour les comités d'entreprise adhérant à Synergie 2000 et les peñas, dans la limite des places disponibles et pour un minimum de dix entrées groupées par corrida, sur présentation de la carte d'adhésion 2018.

Les professionnels du tourisme qui commercialisent des séjours de groupes (dix participants minimum) incluant l'assistance à un spectacle tauromachique bénéficient d'un tarif spécifique et unique de 25 € par siège vendu, en fonction des disponibilités (Files hautes ombre, côté toril, porte G).

Les lycéens et étudiants bénéficient d'une tarification spécifique (sur présentation de leur carte), aux conditions suivantes :

Place « gradas » pour les corridas

Ombre :	15 € (porte A files 1 à 6)
Ombre et soleil	15 € (portes C et F files 13 à tablencillo)
Soleil	10 € (portes D et E files 13 à tablencillo)

« Pass multi-corridas » : places en gradas pour deux corridas et une novillada au choix (sans picadors ou piquée).

Ombre :	25 € (porte A files 1 à 6)
Ombre et soleil	20 € (portes C et F files 13 à tablencillo)
Soleil	15 € (portes D et E files 13 à tablencillo)

L'entrée aux spectacles est gratuite jusqu'à 8 ans pour les corridas et jusqu'à 15 ans pour les novilladas.

Un tarif unique de 10 €, accessible uniquement au bureau des arènes et sur production d'un justificatif, est institué pour les enfants âgés entre 8 et 15 ans assistant aux corridas accompagnés d'un adulte (places attenantes selon les disponibilités, en files hautes seulement : tendidos couverts et gradas à l'ombre et à partir des files 13 en ombre-soleil et soleil).

En outre, les droits suivants sont applicables :

- Droit de location : 1 € par place pour toute vente effectuée en dehors du guichet le jour du spectacle, ce droit s'appliquant également pour la vente par les mandataires désignés ci-après ;

- Envoi en « lettre suivie » des billets : 5 €.

Les billets pourront être remboursés dans les cas suivants :

- annulation du spectacle : le remboursement sera réalisé d'office pour l'ensemble des billets ;
- report du spectacle : conformément aux dispositions du règlement taurin, le remboursement sera effectué uniquement sur demande des spectateurs, demandes qui

- devront parvenir au bureau des arènes dans un délai de 15 jours maximum après l'annonce du report et avant la présentation du spectacle reporté ;
- en cas de force majeure ne permettant pas à une personne d'assister au spectacle, sur production d'une pièce justificative.

Il est également rappelé que les abonnés ont la possibilité de payer en deux ou trois versements (juin, juillet et août) ; en l'absence de versement dans les délais indiqués, les billets seront remis en vente.

Dans le cadre des dispositions prévues par l'article L.1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, la Ville donnera mandat aux offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz afin d'assurer pour son compte des prestations de billetterie pour l'ensemble de la saison. Une convention sera conclue avec chacun de ces prestataires sur la base du document type ci-annexé.

Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer diverses places gratuites : invitations à caractère protocolaire, invitations professionnelles, gratuités pour les orchestres, etc.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble de ces modalités ainsi que les tarifs tels que détaillés dans le tableau ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat relatives à la billetterie avec les offices de tourisme de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz. Il est précisé que ces dispositions s'appliquent pour l'année 2018 mais également pour les saisons suivantes, en l'absence de modification(s) ultérieure(s) affectant les tarifs ou la programmation des spectacles.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

PRIX DE VENTE DES BILLETS A L'UNITE

CATEGORIES	NOVILLADA PIQUEE	REJON	CORRIDA	TARIF REDUIT *
PORTE A				
Loges	25	72	100	
Gradas de balcon	25	44	63	
Files 1 à 3	25	29	43	
Files 4 à 6	25	29	26	
PORTES B et G				
Barreras	25	72	100	
Contra Barreras	25	66	98	
Delanteras	25	62	88	
Balconcillos	25	62	88	
Files 1 à 10	25	55	75	
PORTES H-I-J-K				
Balconcillos	25	55	75	
Files 1 à 3	25	37	49	
Files 4 à 7	25	37	43	
PORTES C et F				
Barreras	20	59	82	
Contra Barreras	20	51	75	
Delanteras	20	44	70	
Files 1 à 12	20	36	54	Rejon : 31 € Corrida : 48 €
Files 13 à 21	20	36	43	Rejon : 31 € Corrida : 38 €
File 22 et tabloncillo	20	29	26	
PORTES D et E				
Barreras	15	44	70	
Contra Barreras	15	42	63	
Delanteras	15	36	54	
Files 1 à 12	15	35	43	
Files 13 à 21	15	27	26	
File 22 et tabloncillo	15	19	19	

(*Tarif réduit : selon conditions précisées ci-dessus).

Novilladas sans picadors : tarif unique de 12 €.

PRIX DE VENTE DES ABONNEMENTS

CATEGORIES	ABONNEMENT TEMPORADA 4 corridas + novillada piquée	ABONNEMENT ATLANTIQUE 3 corridas + novillada piquée
PORTE A		
Loges	392	312
Gradas de balcon	238	201
Files 1 à 3	167	141
Files 4 à 6	106	90
PORTES B et G		
Barreras	392	312
Contra Barreras	384	306
Delanteras	346	276
Balconcillos	346	276
Files 1 à 10	282	237
PORTES H-I-J-K		
Balconcillos	282	237
Files 1 à 3	188	159
Files 4 à 7	167	141
PORTES C et F		
Barreras	321	256
Contra Barreras	295	235
Delanteras	276	220
Files 1 à 12	204	172
Files 13 à 21	165	139
File 22 et tabloncillo	104	88
PORTES D et E		
Barreras	274	218
Contra Barreras	247	197
Delanteras	213	170
Files 1 à 12	163	137
Files 13 à 21	102	86
File 22 et tabloncillo	77	65